« L'imposition des mains ! »

FRERES : pour le sujet présent que nous allons partager ensemble, il serat la suite d'un terrible problème, d'un témoignage ,que tous le monde des gens-du- voyage ,onts endendu parler !! qui mes arriver avec deux prétandu prédicateur : a la suite d'une terribles- épreuve qui est tombée sur mon fils le JHON !! nous étions seul a PAZAYAC , et un soir mon fils fut, atteind par un A ,V,C s'étai terrible et la en prien , j'ai imposer les main a mon fils dans ma prier , et merci –seigneur- mon DIEU, la guérrison fut imèdiate : le lendenain boucoup de fréres- chrétiens et de ma famille sonts venue, même de très loing !! et parmi eux deux jeunes-prédicateurs ; et la ils onts fait un scandale ; en disant que puisse que j'avai plus de carte de prédicateur , que s'a m'étai interdit, d'imposer les mains pour prier a un malade ,méme dans une gravité –ou- nésécité absolut : donc scandale auprés des inconverti , ALORS j'ai voulu savoir ?? puisque leurs direction ne les a pas repri a ses hommes ; alors je me suit servie référer, au dictioner-biblique, et au livre des concordance, et même a vous pour vous demandez ce que vous en pencer vous quis me lisez sur ce site !! ALORS : je ne peux pas –appeler ce la une étude, mai plutôt des notes tirez sur la BIBLE,et sur le d'ictionner biblique !!

L'imposition, des mains fut pratiquée, chez les HEBREUX , depui l'antiquité comme, un canal qui déverce la bénèdiction divine ,
donc voyons, ensambles sur le mot de l'imposition des mains dans l'ancien testament, la premiére fois que le mots et citée nous le trouvons ! c'est JACOB, qui imposa ses mains sur la téte d'EPHRAIM ?et de MANASSE !!pour la bénédiction partriacale =genèse c 48 v14
nous trouvons aussi l'imposition des mains, quis se fesait pour les HOLOCAUSTES ,pour s'identifier a la victime : lévitique 1,4 et nomb 8 ,12
Aaron devait imposer les mains sur la téte d'un bouc vivant pour confesser tous les péchès et les iniquités du peuple hébreux, et ensuite le relacher dans le désert au bouc : lév c16 v21 DIEU, ! dit a MOISE .= le pleuples devrat imposer les mains sur les lévites ; pour leurs consécration au service de l'ETERNEL ; nomb , c27 v18

Voyons ,maintenant, l'imposition-des-mains, dans le nouveau-testament JESUS-CHRIST, imposa les mains,en vue d'obtenir des guérison !! il le fie pour la guérison ; d'un sourd : MARC ;c7 v32 / pour un aveugle :MARC c8v22 et pour plusieurs malades : LUCc4 v40 :et pour l'infirme : LUC ?C13 V13 ?

L'IMPOSITION,des mains fut toujours pratiquée par les apotres pour des guérisons, car il se faisait beaucoup de miracles par les mains des apotres, actes :c5 v12 ; quand PAUL etai aveuglée, ANANIAS lui imposa les mains :actes c9 v12 : JESUS-CHRIST permit que par les mains de PAUL- et de BARNABAS, ils se fire des miracles dans la ville D'ICONE :actes ,c14 v3 : il et dit encors que DIEU , faisait des miracles par les mains dePAUL, actes19,11, PAUL , pria pour le père depublius'' en lui imposan les mains actes 28 v8 !!

L'imposition des mains, sert aussi pour l'institutions des diacres les apotres élurents 7 diacres pour s'occuper du matérielles , ils furent consacres par l'impositions des mains : actes 6 v 2 a6

L'imposition des mains est aussi pour la réception du – SAINT-ESPRIT , actes :c8v 17 = PIERRE et JEAN , imposérent les mains aux samaritains, pour le baptème du SAINT-ESPRIT , ANANIAS :imposa les mains a paul pour quil reçoive le baptéme du SAINT-ESPRIT : actes c9 v 17 : PAUL ,imposa les mains aux douze de la ville d'éphése , actesc19 v6 ainsi que pour la consécration des ministère ,actes :c13 v1 ,PAUL rappell même a TIMOTHEE , quil a été consacré recaunue a vie par l'imposition des mains de la part des anciens : 1 tim c4 v13 et aussi des mains de PAUL ,2tim c1 v6 a7

L'IMPOSITION , des mains pour recaunaitre un ancien dans l'église locale : PAUL dirat dans 1 tim c 5 v 17 a 23 := n'impose pas les mains dans la précipitation- lorsqu'il s'agit de consacrer ou d'établire un jeune dans l'éclise, cela devrat se faire après avoir connaissance de sont démoignage et avec discernement –spirituelle afin que le démoignage de l'évangile ne soit pas discrédité !!!

L'IMPOSITION,des mains n'est pas un acte magique, il n'a aucune vertu – pouvoir de lui même, ses DIEU et JESUS-CHRIST,qui guérit, en ce servant de ce canal, pour transmétre ,faire passez !!

Conclusion ?? l'imposition des mains ,a été institué par DIEU , s'est une doctrine de la BIBLE, que nous devons tous pratiquer avec foi ,et respect, en un mot vous dirat ce vieux bohémien , l'imposition des mains est tout simplement une obéissance a la parole de DIEU , tous chrétien-évangélique peus l'éxercer dans la nésécité , !!! car dans l'imposition des mains, il y a trois parts, la part de l'ancien qui doit obéir et quil a rester fidél a la parole de DIEU !! la part de l'homme a qui onts imposse les mains qui doit croire que DIEU peut le guérir, le bénir, et la part de DIEU ; qui serat la 3em ,DIEU ,qui agira en réponse a la foi et l'obéisance de celui qui reçoit l'imposition des mains, parsque DIEU ,veut confirmer sa parol par les mains des ancien , MAI ?? freres il na jamai été m'ensioner dit, dans la BIBLE que seul, ou que ses réserver seulement a ceux qui onts une carte de pasteur''a jours ' donnée par des hommes pour faire une imposition des mains, car un ancien avec plu de 40 ans de vie chrétienne évangélique en comptan 35 ans de minister de gagneur-d'ames, a surment ,la possibiliter, d'imposer les mains, autant qu'un jeune de deux mois d'école biblique ??

Fréres je vous direz ,que après une éxpérience comme cela ,je ne sait plus ou onts va, ??, MAI !! moi sa ma fait très mal, et sa a porter un très mauvais témoignage chez les inconvertis , et sur tous que leurs responsables n'onts rien dit !! ALLEZ je termine sur ses mots en vous embrassent bien fort , que DIEU vous garde de tels passage !! si tu veus en lire d'autres pencer, notes,, témoignage , vas sur le site ,pierrotdebrive.fr pierre-micheletti, 10,12 2016